

Date de l'autorisation : 30/11/2009

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez [l'aide](#).

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles [en cliquant ici](#)

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

- Poudre (Composition pour une gélule)
 - > indacatérol 0,300 mg
 - sous forme de : indacatérol (maléate d') 0,389 mg

Présentations

**> 1 plaquette(s) thermoformée(s) polyamide aluminium PVC-
Aluminium de 10 gélule(s) avec inhalateur(s)**

Code CIP : 399 824-6 ou 34009 399 824 6 5

Déclaration de commercialisation : 18/10/2011

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

Prix libre, médicament non remboursable ([cliquez ici pour en savoir plus sur les médicaments non remboursables](#))

> 3 plaquette(s) thermoformée(s) polyamide aluminium PVC- Aluminium de 10 gélule(s) avec inhalateur(s)

Code CIP : 399 825-2 ou 34009 399 825 2 6

Déclaration de commercialisation : 08/11/2010

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 22,04 € [Honoraire de dispensation](#) : 1,02 € Prix honoraire compris : 23,06 €

Taux de remboursement : 65%

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour ONBREZ BREEZHALER 300 microgrammes, poudre pour inhalation en gélule

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 08/02/2017	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ONBREZ BREEZHALER reste important dans les indications de l'AMM.
Important	Avis du 08/02/2017	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ONBREZ BREEZHALER reste important dans les indications de l'AMM.
Important	Avis du 08/02/2017	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ONBREZ BREEZHALER reste important dans les indications de l'AMM.
Important	Avis du 08/02/2017	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par ONBREZ BREEZHALER reste important dans les indications de l'AMM.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour ONBREZ BREEZHALER
300 microgrammes, poudre pour inhalation en gélule

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 15/12/2010	Inscription (CT)	Les spécialités HIROBRIZ/OSLIF/ONBREZ BREEZHALER 150 µg et 300 µg n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres bronchodilatateurs de longue durée d'action indiqués dans la BPCO.
V (Inexistant)	Avis du 15/12/2010	Inscription (CT)	Les spécialités HIROBRIZ/OSLIF/ONBREZ BREEZHALER 150 µg et 300 µg n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres bronchodilatateurs de longue durée d'action indiqués dans la BPCO.
V (Inexistant)	Avis du 15/12/2010	Inscription (CT)	Les spécialités HIROBRIZ/OSLIF/ONBREZ BREEZHALER 150 µg et 300 µg n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres bronchodilatateurs de longue durée d'action indiqués dans la BPCO.
V (Inexistant)	Avis du 15/12/2010	Inscription (CT)	Les spécialités HIROBRIZ/OSLIF/ONBREZ BREEZHALER 150 µg et 300 µg n'apportent pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres bronchodilatateurs de longue durée d'action indiqués dans la BPCO.

[Autres informations \(cliquer pour afficher\)](#)

- Titulaire de l'autorisation : NOVARTIS EUROPHARM LIMITED
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - [liste I](#)
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 203 621 3